IALACOLREG

RIPAM · RÈGLES 23–31

Feux et marques — Aide-mémoire

Tous les feux et marques des règles 23 à 31, vus de l'avant, de chaque bord et de l'arrière.

ÉDITION OCTOBRE 2026

Scannez pour la version interactive avec vues 3D

ialacolreg.com/fr/lights-shapes/cheat-sheet

COMMENT LA LIRE

Chaque ligne est un navire. Les quatre premières colonnes montrent ses feux de nuit vus de l'avant, par son côté tribord, de l'arrière et par son côté bâbord. La dernière colonne est sa marque de jour, vue de l'avant.

COULEURS DES FEUX

- Blanc — tête de mât, poupe, tout horizon
- Rouge — feu de côté bâbord, statut tout horizon
- Vert — feu de côté tribord, chalutier
- Jaune — remorque, éclat aéroglisseur
- Anneau pointillé : feu à éclats

— rien de visible de ce côté

MARQUES DE JOUR

- Ballon
- Cône, pointe en bas
- Deux cônes réunis par la pointe
- Bicône
- Cylindre

RÈGLE 23 Navire à propulsion mécanique

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire à propulsion mécanique — deux feux de tête de mât montrés ≥50 m					—
Navire à propulsion mécanique < 12 m - simplifié <12 m					—
Navire à coussin d'air en sustentation <50 m					—

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire à propulsion mécanique — un feu de tête de mât montré <50 m					—
Navire à moteur <7 m, vitesse maximale ≤7 nœuds: feu blanc; feux de côté également si possible <7 m					—
Engin WIG décollant, amerrissant ou EN VOL près de la surface <50 m					—

RÈGLE 24 Remorquage et poussage

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Remorqueur <50 m — remorque ≤200 m <50 m					—
Remorqueur <50 m — remorque >200 m <50 m					
Pousse un autre navire <50 m — unité non composite <50 m					—
Remorque un navire à couple <50 m <50 m					—
Unité composite <50 m — un seul navire à propulsion mécanique <50 m					—

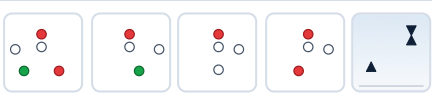
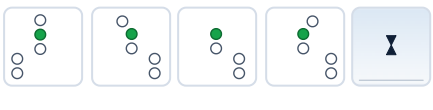
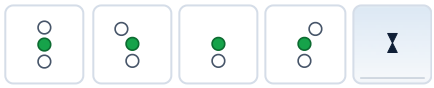
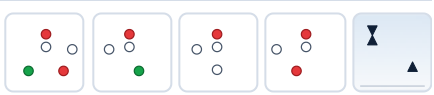
	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Remorqueur ≥50 m — remorque ≤200 m ≥50 m					—
Remorqueur ≥50 m — remorque >200 m ≥50 m					
Pousse un autre navire ≥50 m — unité non composite ≥50 m					—
Remorque un navire à couple ≥50 m ≥50 m					—
Unité composite ≥50 m — un seul navire à propulsion mécanique ≥50 m					—

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire ou objet remorqué					
Objet peu visible et partiellement submergé de largeur <25 m et longueur <100 m; remorque totale > 200 m					
Objet peu visible et partiellement submergé de largeur <25 m et longueur <100 m; remorque totale ≤ 200 m					

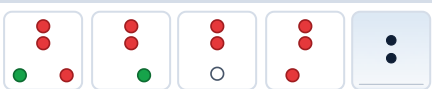
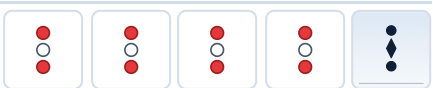
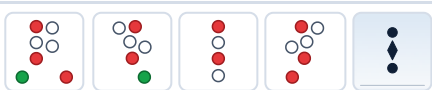
RÈGLE 25 Navire à voile

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Voile seule → option principale: 3 feux séparés					
Sous voile et propulsé par machine: feux de navire à moteur et cône pointe en bas					
À l'aviron → feu blanc prêt à montrer si nécessaire <20 m					
Voile seule - feux rouge/vert tout horizon optionnels en tête de mât, pas avec tricolore					
Voile seule < 20 m - fanal tricolore unique en tête de mât, remplace les 3 feux séparés <20 m					
Voilier <7 m, feux prescrits impossibles: feu blanc prêt à être montré à temps pour prévenir un abordage <7 m					

RÈGLE 26 Navire de pêche

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Chalutier avec erre — sans le feu de tête de mât facultatif <50 m					
Navire de pêche avec erre - hors chalutage					
Chalutier avec erre — feu de tête de mât en arrière et au-dessus du vert ≥50 m					
Pêche autre que le chalutage: Navire de pêche avec erre, engin > 150 m à tribord					
Pêche autre que le chalutage: Navire de pêche sans erre, engin > 150 m à tribord					
Navire en pêche <20 m: deux cônes réunis par la pointe de jour <20 m					
Chalutier de 50 m ou plus, filant ses filets sans erre: en pêchant à proximité immédiate d'autres navires de pêche, l'annexe II impose deux feux blancs ≥50 m					
Chalutier sans erre — sans le feu de tête de mât facultatif <50 m					
Navire de pêche sans erre - hors chalutage					
Chalutier sans erre — feu de tête de mât en arrière et au-dessus du vert ≥50 m					
Pêche autre que le chalutage: Navire de pêche avec erre, engin > 150 m à bâbord					
Pêche autre que le chalutage: Navire de pêche sans erre, engin > 150 m à bâbord					
Chalutier de 20 m ou plus et de moins de 50 m, filant ses filets sans erre: en pêchant à proximité immédiate d'autres navires de pêche, l'annexe II impose deux feux blancs <50 m					
Navire de type pêche non en pêche <50 m					

RÈGLE 27 Non maître / capacité restreinte / dragage

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire non maître de sa manœuvre, avec erre					
Navire RAM avec erre — un feu de tête de mât montré <50 m					
Navire à capacité de manœuvre restreinte, sans erre					
Navire non maître de sa manœuvre, sans erre					
Navire RAM avec erre — deux feux de tête de mât montrés ≥50 m					
Navire RAM au mouillage — un feu de mouillage montré <50 m					

Navire RAM au mouillage — deux feux de mouillage montrés ≥50 m



RAM: ravitaillement ou transbordement en route <50 m



Drague avec erre - obstruction bâbord, passer tribord — un feu de tête de mât montré <50 m



Drague avec erre - obstruction bâbord, passer tribord — deux feux de tête de mât montrés ≥50 m



Drague au mouillage - obstruction bâbord, passer tribord



Remorqueur à capacité restreinte - remorque ≤ 200 m — sans feu de tête de mât arrière supplémentaire <50 m



Remorqueur à capacité restreinte - remorque > 200 m — sans feu de tête de mât arrière supplémentaire <50 m



Navire en plongée trop petit pour tous les signaux de 27: 27, rouge-blanc-rouge et reproduction rigide du pavillon A d'au moins 1 m de haut



Dragueur de mines faisant route — deux feux de tête de mât montrés ≥50 m



Dragueur de mines au mouillage — deux feux de mouillage montrés ≥50 m



RAM: entretien d'aide à la navigation, câble sous-marin ou conduite <50 m



RAM: lancement ou récupération d'aéronefs <50 m



Drague avec erre - obstruction tribord, passer bâbord — un feu de tête de mât montré <50 m



Drague avec erre - obstruction tribord, passer bâbord — deux feux de tête de mât montrés ≥50 m



Drague au mouillage - obstruction tribord, passer bâbord



Remorqueur à capacité restreinte - remorque ≤ 200 m — feu de tête de mât supplémentaire derrière le groupe avant ≥50 m



Remorqueur à capacité restreinte - remorque > 200 m — feu de tête de mât supplémentaire derrière le groupe avant ≥50 m



Dragueur de mines faisant route — un feu de tête de mât montré <50 m



Dragueur de mines au mouillage — un feu de mouillage montré <50 m



Navire < 12 m exempté des signaux de la Règle 27, sauf opérations de plongée <12 m



RÈGLE 28 Handicapé par le tirant d'eau

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire handicapé par son tirant d'eau — un feu de tête de mât montré; feux rouges et cylindre facultatifs montrés <50 m					
Navire handicapé par son tirant d'eau — deux feux de tête de mât montrés; feux rouges et cylindre facultatifs montrés ≥50 m					

RÈGLE 29 Bateau pilote

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Bateau-pilote faisant route; en service de pilotage					—
Bateau-pilote au mouillage — deux feux de mouillage montrés; en service de pilotage ≥50 m					
Bateau-pilote hors service de pilotage ≥50 m					—
Bateau-pilote hors service de pilotage au mouillage ≥50 m					
Bateau-pilote au mouillage — un feu de mouillage montré; en service de pilotage <50 m					
Bateau-pilote hors service de pilotage <50 m					—
Bateau-pilote hors service de pilotage au mouillage <50 m					

RÈGLE 30 Au mouillage / échoué

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire au mouillage — un feu de mouillage montré ‹50 m	○	○	○	○	●
Navire au mouillage — éclairage des ponts montré ≥100 m	○ ○ ○	○ ○ ○ ○	○ ○ ○	○ ○ ○ ○	●
Navire échoué — un feu de mouillage montré ‹50 m	● ● ○	● ● ○	● ● ○	● ● ○	● ● ●
Navire ‹12 m échoué: exempté des feux rouges et trois boules supplémentaires d'échouement, pas des signaux de mouillage applicables ‹12 m	○	○	○	○	●

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Navire au mouillage — deux feux de mouillage montrés ≥50 m	○ ○	○ ○	○ ○	○ ○	●
Navire ‹7 m au mouillage, ni dans ni près d'un chenal étroit, d'une voie d'accès, d'un mouillage ou d'eaux normalement fréquentées par d'autres navires: exemption 30 ‹7 m	—	—	—	—	—
Navire échoué — deux feux de mouillage montrés ≥50 m	● ● ○ ○	● ● ○	● ● ○ ○	● ● ○	● ● ●

RÈGLE 31 Hydravions

	AVANT	TRIBORD	ARRIÈRE	BÂBORD	JOUR
Hydravion, feux et marques aussi proches que possible	○ 🟢 🔴	○ 🟢	○	○ 🔴	—



IALACOLREG

Continuez à vous entraîner gratuitement

Aide-mémoire interactif avec vues 3D, quiz sur les feux et examens blancs chronométrés sur ialacolreg.com.

ialacolreg.com/fr/lights-shapes/cheat-sheet

Scannez pour la version interactive avec vues 3D

Support d'étude, pas une publication officielle. Vérifiez toujours le RIPAM (COLREG 72, tel que modifié) et le programme de votre examen.